

Le vaccin dT pour prévenir le Tétanos et la Diphtérie

PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES

À quoi servent les vaccins?

On appelle aussi les vaccins des piqûres, des injections pour bébés ou des immunisations. Les vaccins aident notre système immunitaire à apprendre à reconnaître et à combattre les microbes qui causent les maladies.

Les vaccins ne protègent pas seulement les personnes qui sont immunisées; ils peuvent également protéger celles qui ne peuvent se faire vacciner pour des raisons médicales. Ceci s'explique par le fait qu'une personne immunisée est moins susceptible de propager une infection.

Avant l'introduction des vaccins, on ne pouvait pas faire grand-chose pour prévenir des maladies graves telles que le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, la polio, la rougeole et la rubéole. De nos jours, peu de Canadiens attrapent ces maladies ou en meurent, car nous utilisons des vaccins. Cependant, la situation dans les pays où on n'utilise pas les vaccins de façon systématique permet de constater que ces maladies pourraient redevenir courantes au Canada si on arrêta de vacciner.

Que sont ces maladies?

La diphtérie

La diphtérie était une maladie courante au Canada autrefois.

- Près de 12 000 personnes attrapaient la diphtérie chaque année.
- Environ 1 000 en mouraient chaque année.

Au Canada, les cas de diphtérie ont diminué parce que les enfants et les adultes sont protégés par la vaccination. De nos jours, il y a seulement quelques cas de diphtérie chaque année. Il s'agit généralement de gens qui n'ont pas été vaccinés.

Les bactéries, ou microbes, de la diphtérie infectent la gorge, le nez ou la peau. Ces microbes sont transmis d'une personne à une autre par :

- la toux,
- les éternuements,
- le contact direct avec une personne infectée.

La diphtérie peut affecter les gens de plusieurs façons et causer :

- des problèmes de respiration,
- la faiblesse musculaire ou la perte du mouvement musculaire, qu'on appelle aussi paralysie,
- une défaillance cardiaque,
- la mort.

La diphtérie tue une personne sur dix qui attrapent la maladie.

La diphtérie est maintenant très rare au Canada parce que nous vaccinons nos enfants. Des épidémies de diphtérie ont eu lieu récemment dans d'autres pays, dans l'ancienne Union soviétique par exemple, parce que moins de gens se faisaient vacciner.

Le tétanos

Le tétanos est causé par des bactéries, ou microbes, de tétanos, qui pénètrent dans les coupures, les plaies ou les brûlures. Les microbes de tétanos sont très communs, surtout dans la terre, la poussière et le fumier.

- Une fois entrés dans la blessure, les microbes de tétanos forment un poison, ou une toxine, qui cause des contractions et des spasmes musculaires. Un spasme est un serrement douloureux des muscles qui ne peut pas être contrôlé.

- Le tétanos peut être très grave si les muscles de la respiration sont affectés par ces spasmes.
- Environ deux personnes sur 10 qui attrapent le tétanos en meurent.

Le vaccin dT vous protégera-t-il contre le tétanos et la diphtérie?

Quand le nombre recommandé de doses du vaccin dT est donné, il protège :

- plus de 85 personnes sur 100 contre la diphtérie;
- plus de 95 personnes sur 100 contre le tétanos.

Quand le vaccin dT devrait-il être administré?

On immunise les gens contre le tétanos et la diphtérie :

- pendant leur jeune enfance;
- entre 14 et 16 ans; et
- tous les 10 ans pour assurer une protection continue.

Une dose de rappel du vaccin dT peut être nécessaire si une personne se blesse ou se coupe.

Calendrier d'immunisation des enfants au Manitoba

| Âge | DCaTP* | Hib* | ROR | Hép. B | dTCa |
|----------------------|--------|------|-----|--------|------------------------|
| 2 mois | X | X | | | |
| 4 mois | X | X | | | |
| 6 mois | X | X | | | |
| 12 mois | | | X | | |
| 18 mois | X | X | | | |
| 5 ans | X | | X | | |
| 4 ^e année | | | | XXX | |
| 14-16 ans | | | | | X |
| Tous les 10 ans | | | | | X (dT seulement) |

* Les vaccins DCaTP et Hib sont administrés ensemble en « un seul vaccin ».

D ou d – diphtérie
 Ca – coqueluche (acellulaire)
 T – tétanos
 P – polio
 Hib – haemophilus influenzae de type B
 R – rougeole
 O – oreillons
 R – rubéole
 Hép. B – hépatite B

Quels sont les effets secondaires du vaccin?

Le vaccin dT est très sûr. Mais comme tout médicament, il peut parfois avoir des effets secondaires mineurs.

Les effets secondaires mineurs comprennent :

- douleur, rougeur ou enflure à l'endroit de la piqûre;
- une fièvre de moins de 39° C (102,5° F);
- un mal de tête;
- ne pas se sentir bien;
- une enflure des ganglions lymphatiques.

Ces symptômes disparaissent généralement en deux ou trois jours.

Dans de rares cas, le vaccin peut avoir des effets secondaires plus graves, entre autres :

- forte enflure et douleur à l'endroit de la piqûre (cela est inhabituel et se produit seulement quand des doses du vaccin dT sont données trop souvent);
- un accident sérique, une maladie qui affecte certains organes de votre corps pendant une courte période (cela se produit rarement);
- des changements affectant les nerfs du bras et de la poitrine (picotements, engourdissement, faiblesse), moins d'une fois sur 100 000 vaccinations;
- une paralysie temporaire, appelée le syndrome de Guillain-Barré, environ une fois sur 2,5 millions de vaccinations;

- une réaction allergique grave, qu'on appelle aussi choc anaphylactique. Les symptômes du choc anaphylactique sont :
 - urticaire,
 - respiration sifflante,
 - souffle court ou difficulté à respirer,
 - enflure du visage, de la bouche ou de la gorge. Cette réaction se produit environ une fois sur 500 000 vaccinations.

Informez toujours votre docteur ou l'infirmière de la santé publique si une de ces réactions plus graves se produit.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin dT?

Votre docteur ou l'infirmière de la santé publique peut décider de ne pas donner l'injection dans les circonstances suivantes :

- Si vous avez une forte fièvre ou une infection sérieuse, plus grave qu'un rhume. Le vaccin sera reporté et donné un autre jour.
- Si vous avez eu une forte réaction allergique à une dose précédente du vaccin contre le tétanos ou diphtérie.
- Si vous avez une allergie grave au thimérosal, au formaldéhyde ou à tout autre composant du vaccin dT.
- Dans les trois premiers mois de la grossesse.
- Si vous avez souffert du syndrome de Guillain-Barré dans les six à huit semaines qui ont suivi une dose préalable du vaccin dT.

Il faut mentionner toutes les allergies graves au docteur ou à l'infirmière de la santé publique avant tout vaccin.

Votre dossier de protection

Assurez-vous que le docteur ou l'infirmière de la santé publique met à jour votre dossier d'immunisation après vous avoir vacciné. Conservez-le en lieu sûr!

Au Manitoba, la vaccination est facultative.

Ressources suggérées :

Chez le libraire :

- *Your Child's Best Shot: A Parents' Guide to Vaccination* (2002). Société canadienne de pédiatrie.
- *What Every Parent Should Know About Vaccines* (2002). Dr Paul Offitt et Dr Louis M. Bell

Sur Internet :

- Gouvernement du Manitoba – Direction de la santé publique
www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/index.html
- Division de l'immunisation et des maladies respiratoires – Santé Canada
www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/drd-dmr/index_f.html
- Programme canadien de promotion de la vaccination – Association canadienne de santé publique
www.immunize.cpha.ca/francais/indexf.htm
- Société canadienne de pédiatrie
www.soinsdenosenfants.cps.ca/immunisation/index.htm
- National Immunization Program – Centres for Disease Control and Prevention – USA
www.cdc.gov/nip/default.htm
- Immunization Action Coalition
www.immunize.org/index.htm

Des renseignements sur les vaccins que vous ou votre enfant recevez pourraient être consignés dans le Système manitobain de traitement des données pour le contrôle de l'immunisation. Cette base de données électronique permet à votre médecin, le médecin de votre enfant et l'infirmière de santé publique de savoir quels vaccins vous ou votre enfant avez reçus ou devriez recevoir. Les données consignées dans le Système peuvent servir à établir des carnets de vaccination ou à avertir les parents ou le médecin lorsqu'un enfant n'a pas reçu un vaccin particulier. Santé Manitoba peut aussi utiliser cette information pour évaluer l'efficacité des différents vaccins en matière de prévention des maladies.

Pour tout renseignement au sujet des vaccins que vous ou votre enfant avez reçus, veuillez communiquer avec le bureau de la santé publique ou le poste de garde des infirmières près de chez vous.

Pour plus d'information

Parlez à votre docteur, à une infirmière de la santé publique ou appelez Health Links à Winnipeg au 788-8200 ou sans frais au 1 888 315-9257 ou visitez notre site Web au www.gov.mb.ca/health.

Tampon du bureau local de la santé publique